

# CHAPITRE 6

## 6. Projets novateurs

### Mise en garde

Ce document se veut une source d'information générale et ne constitue pas une opinion ou un avis juridique.

L'exactitude, l'actualité et la fiabilité des informations qui s'y trouvent ne peuvent pas être garanties. Le document a été rédigé en fonction des lois et règlements en vigueur au moment de sa rédaction, les procédures peuvent être soumises à des changements à la suite de modifications des lois et règlements qui entourent la gestion des cours d'eau au Québec. Veuillez-vous référer à la version numérique disponible sur le site Internet de l'AGRCQ pour la mise à jour.

Le contenu de ce document vise à fournir des renseignements généraux et ne doit pas être interprété pour répondre à une situation spécifique.



Comme mentionné dans les chapitres précédents, la réponse hydrologique des cours d'eau dépend essentiellement des caractéristiques de son bassin versant et leurs problématiques doivent donc être adressées à l'échelle du bassin versant. Au-delà des travaux de cours d'eau, de nombreux projets novateurs en gestion de l'eau sont mis en place à l'échelle du bassin versant, bien souvent par le milieu municipal, qui a des compétences légales en matière de gestion des cours d'eau, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation, et de sécurité civile.

Dans la première édition du guide gestion des cours d'eau du Québec, le chapitre 6 faisait état de projets innovants en matière de gestion des cours d'eau. Le milieu de la gestion des cours d'eau a grandement évolué depuis et de nombreux projets de gestion de l'eau sont constamment mis en place dans toutes les régions du Québec. Il devient ardu de recenser ce foisonnement de projets, en constante évolution, dans cette deuxième édition du guide.



Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVO) et ses partenaires ont développé le [Répert'eau](#), un portail en ligne qui présente plus de 200 bonnes pratiques municipales en matière de gestion de l'eau. Les bonnes pratiques y sont classées d'après les principales compétences légales des municipalités en gestion de l'eau, les six principaux enjeux de l'eau, les secteurs d'activités économiques et la situation géographique des instigateurs. Les bonnes pratiques sont présentées sous forme de fiche synthèse contenant: un résumé du projet, une liste des acteurs impliqués, des informations sur le budget, les forces du projet et les défis rencontrés, des informations sur les aspects légaux et les coordonnées de la personne à contacter pour avoir plus d'information.

Avec la mise en œuvre des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), des actions innovantes et inspirantes continueront assurément à être implantées activement dans toutes les régions du Québec. Nous invitons les porteurs de projets actions municipales en gestion de l'eau à les inscrire au [Répert'eau](#) et nous invitons les lecteurs souhaitant s'inspirer d'actions innovantes en gestion de l'eau, à consulter le portail Répert'eau : <https://reperteau.info/>.



Crédit photo : Vanessa Viera

